

**Trente-deuxième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe  
2-4 novembre 2020/ZOOM**

**Procédure de correspondance écrite – Contributions des membres – Compilées dans leurs langues originales**

<b>Pays</b>	<b>Cote du document ERC</b>	<b>Déclaration</b>
Norvège (23 octobre 2020, 14 h 48)	ERC/20/INF/14	<p>Nous félicitons la FAO pour le travail exhaustif qu'elle réalise depuis de nombreuses années sur la question des pertes et des gaspillages alimentaires. L'un des principaux objectifs de ce travail a été de quantifier ces pertes et gaspillages alimentaires à l'échelle mondiale. Cependant, il a été difficile de convenir d'une définition commune des pertes alimentaires et des gaspillages alimentaires. Sur son site internet, la FAO offre une définition des pertes et des gaspillages alimentaires: <a href="http://www.fao.org/platform-food-loss-waste/food-loss/introduction/fr/">http://www.fao.org/platform-food-loss-waste/food-loss/introduction/fr/</a>. Une méthode d'analyse a été développée dans le cadre de l'Indice mondial des pertes alimentaires, publiée au titre de la cible 12.3.1 des objectifs de développement durable: Indice mondial des pertes alimentaires.</p> <p><b>MÉTHODE D'ANALYSE POUR LE SUIVI DE LA CIBLE 12.3 DES ODD</b></p> <p><b>TEL QU'ADOPTÉ PAR LE GROUPE D'EXPERTS DES NATIONS UNIES ET DE L'EXTÉRIEUR CHARGÉ DES INDICATEURS RELATIFS AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, 6 NOVEMBRE 2018</b></p> <p><b>L'INDICE MONDIAL DES PERTES ALIMENTAIRES: CONCEPTION, MÉTHODES DE COLLECTE DE DONNÉES ET DÉFIS.</b></p> <p>Version papier: <a href="http://www.fao.org/3/CA2640EN/ca2640en.pdf">http://www.fao.org/3/CA2640EN/ca2640en.pdf</a>, sur le site internet <a href="http://www.fao.org/sustainable-development-goals/indicators/1231/fr/">http://www.fao.org/sustainable-development-goals/indicators/1231/fr/</a>. À la page 12 de la méthode d'analyse pour le suivi de la cible 12.3, les pertes et les gaspillages alimentaires sont définis de façon précise afin de pouvoir être quantifiés par l'Indice mondial des pertes alimentaires. Le document ERC/20/INF/14 et les définitions qui figurent dans l'encadré 1 ne respectent pas cette méthodologie.</p> <p>Le document propose également d'avoir recours à des études de cas pour déterminer quels sont les points critiques de perte. C'est une méthode utile dans un premier temps, quand on se lance dans l'exploration d'un nouveau domaine et que l'on veut savoir où aller collecter les données. L'objectif est d'obtenir des statistiques nationales pour l'ensemble des aliments perdus ou gâchés. À des fins statistiques, les études de cas peuvent être utiles s'il est difficile de collecter des données nationales ou si l'on juge que la méthode peut fournir un aperçu de la situation. Les cas choisis doivent donc être représentatifs. Cependant, au moment d'agrèger les données provenant des différentes études de cas aux statistiques nationales, des incertitudes liées aux hypothèses sur lesquelles sont fondées les statistiques verront le jour. Nous pensons qu'il ne s'agit pas là pour les pays européens de la meilleure marche à suivre afin d'obtenir des statistiques fiables dans ce domaine.</p>

<p>Le Royaume-Uni (25 octobre 2020, 12 h 02)</p>	<p>ERC/20/INF/14</p>	<p>Au Royaume-Uni, nous utilisons l'expression «gaspillage alimentaire» pour désigner le gaspillage de la ferme à la fourchette, au lieu de «perte alimentaire» en sein de la chaîne d'approvisionnement en amont du commerce de détail et «gaspillage alimentaire» au niveau de la vente au détail et de la consommation.</p> <p>Points de vue du Royaume-Uni sur les points suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Royaume-Uni appuie la collecte de donnée permettant de suivre les progrès accomplis afin d'atteindre la cible 12.3 des objectifs de développement durable et d'étayer les politiques.</li> <li>• Est favorable au fait d'encourager les pays à définir des objectifs en matière de réduction des gaspillages alimentaires</li> <li>• Le Royaume-Uni mesure les gaspillages alimentaires conformément aux Normes de comptabilisation et de déclaration des pertes et gaspillages alimentaires.</li> <li>• Le plan d'action de prévention des gaspillages alimentaires repose sur l'évaluation des gaspillages alimentaires dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et chez les particuliers. Les données montrent par exemple qu'au Royaume-Uni, 70 pour cent des gaspillages alimentaires ont lieu chez les particuliers, ce qui a entraîné l'adoption de politiques qui s'attaquent aux gaspillages alimentaires au niveau du consommateur.</li> <li>• Appui aux politiques publiques, y compris en encourageant les entreprises à participer grâce à des partenariats public-privé qui permettent de fixer des objectifs conformes à la cible 12.3 des ODD, de mesurer leurs gaspillages alimentaires et de prendre des mesures afin de réduire leurs gaspillages alimentaires. Au Royaume-Uni, de bons résultats ont également été obtenus en encourageant la redistribution des excédents alimentaires aux personnes dans le besoin, des incitations visant à favoriser la redistribution.</li> </ul> <p>Résultat souhaité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer les initiatives de la FAO qui visent à encourager les pays à collecter des données et à suivre les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 12.3 des objectifs de développement durable.</li> <li>• Adoption de cibles nationales sur la réduction des pertes et des gaspillages alimentaires conformément à la cible 12.3 des objectifs de développement durable.</li> </ul>
<p>Suisse (reçu le 25 octobre à 19 h 55)</p>	<p>ERC/20/INF/14</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est essentiel d'empêcher les pertes et les gaspillages pour transformer les systèmes alimentaires et les rendre durables et pour réaliser les objectifs de développement durable, notamment la cible 12.3 des ODD.</li> <li>• La Suisse accueille donc favorablement les initiatives de la FAO visant à évaluer les pertes et les gaspillages et la méthode d'analyse.</li> <li>• La FAO a un rôle essentiel à jouer dans l'évaluation des pertes et des gaspillages alimentaires, par la mise en place de réseaux, en renforçant ses activités fondées sur des données scientifiques et probantes et par la mise</li> </ul>

		<p>au point d'indicateurs. Les compétences normatives, fondées sur des données scientifiques et probantes de la FAO doivent être préservées et renforcées.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La Suisse partage sans réserve l'accent mis sur les niveaux d'évaluation et de signalement des pertes et des gaspillages alimentaires. Diverses expériences dans notre région nous montrent cependant qu'il s'agit là de la composante la plus délicate d'une stratégie réussie de lutte contre les pertes et les gaspillages alimentaires, qui nécessite beaucoup de savoir-faire, de temps et d'autres ressources. Est-il prévu de développer davantage d'orientations, y compris techniques, quant à la marche à suivre ?</li><li>• De plus, la Suisse propose d'ajouter une référence au Code de conduite volontaire pour la réduction des pertes et des gaspillages alimentaires qui fait actuellement l'objet d'un examen de la part de la FAO et qui sera soumis pour adoption à la session du Conseil de la FAO de décembre 2020.</li><li>• Merci, Monsieur le Président</li></ul>
--	--	---